Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08 Juillet 2024

ID: 056-215600784-20240704-DEL_2024_83-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 Juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Didier LEMARCHAND à Jean-François SALVAR Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES Annaïg MESTRIC à Gwenaël COURTET Lucien MONNERIE à Bernard BASTIER Hugues DEVAUX-MARKOV à Marylise FOIDART

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation 27 Juin 2024 Date de l'affichage 28 Juin 2024

Nombre de conseillers en exercice 33 Nombre de présents 28 Nombre de votants 33

2024 83 Tarifs ACM Saute-Mouton 2024/2025

Rapporteur: F. Ballester

Il est proposé à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024, d'appliquer les tarifs suivants :

		Tarifs 2023/2024			Tarifs 2024/2025		
		1/2 j sans	1/2 j avec	Journée	1/2 j sans	1/2 j avec	
		repas	repas	entière	repas	repas	Journée entière
Enfants commune*	Tranche n°1	2,75	4,44	5,41	2,75	4,44	5,41
	Tranche n°2	4,79	7,04	7,45	4,79	7,09	8,5
	Tranche n°3	6,43	10	12,75	6,43	10,06	12,81
	Tranche n°4	7,04	10,91	13,97	7,04	10,98	14,04
	Tranche n°5	7,34	11,42	14,59	7,34	11,53	14,70
	3 Enfants et plus **	5,61	8,67	11,12	5,61	8,72	11,17
Enfants extérieurs	Tranche n°6	9,49	14,59	18,97	9,49	14,74	19,12
	Panier repas ***	Même tarif enfant commune et suivant QF			Même tarif enfant commune et suivant QF		

Envoyé en préfecture le 08/07/2024 Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08 Juillet 2024

ID: 056-215600784-20240704-DEL_2024_83-DE

(*) Le tarif « enfants commune » est également appliqué aux parents travaillants sur Guidel et aux habitants de Gestel.

(**) 3 enfants et plus : ensemble à l'ACM

(***) Panier repas:

- Journée entière : Facturation de la demi-journée avec repas

Demi-journée avec repas : Facturation d'une demi-journée sans repas

Rappel du quotient familial

1/12ème des revenus annuels (année N-2) + prestations familiales du mois de la demande

QF= -----

2 + 1/2 par enfant à charge + 1/2 pour les familles de 3 enfants et plus

• Rappel des tranches

Tranche 1:0<=QF<=600 Tranche 2:601 <QF<=800 Tranche 3:801<QF<=1100 Tranche 4:1101<QF<=1600 Tranche 5:QF>1600

Tranche 6 : enfants extérieurs

Pour rappel, le service ACM Saute-Mouton qui est consommé sans réservation préalable fera l'objet d'une pénalité de 30 % du tarif de la tranche.

Enfin, le service ACM Saute-Mouton qui est réservé mais non consommé sera facturé sans majoration à défaut de production de justificatif valable dans le délai prévu par le règlement intérieur en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du 27 juin 2024,

ADOPTE les tarifs ACM Saute-Mouton présentés ci-dessus pour la rentrée scolaire 2024/2025.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Guidel, le 5 Juillet 2024 Le Maire, Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.